

Province de Québec  
MRC de Charlevoix  
**Municipalité de Saint-Urbain**

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 5 février 2007, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

**SONT PRÉSENTS** : M. Simon Bouchard, Maire;  
M<sup>me</sup> Claudette Simard;  
M. Donald Lavoie;  
M. Léonard Bouchard;  
M. Normand Fortin;  
M. Marc-André Larochelle;  
M. Urbain Fortin.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT** : Monsieur Guy Bouchard, directeur général.

Le maire ouvre l'assemblée en récitant la prière d'usage.

-----  
**RÉSOLUTION 2007-02-16**  
**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Donald Lavoie et unanimement résolu,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil de Ville de Saint-Urbain, tenue le 5 février 2007 à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2007-02-17**  
**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 janvier 2007**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle et unanimement résolu,

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaires du conseil de ville de Saint-Urbain, tenue le lundi 8 janvier 2007, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit approuvé

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2007-02-18**  
**Approbation des comptes pour le mois de octobre 2006**

CONSIDÉRANT QUE certains comptes du mois d'octobre 2006 n'ont pas été présentés au conseil municipal du 6 novembre 2006 pour approbation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver ces comptes par le conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle et unanimement résolu,

QUE le conseil approuve les comptes payés de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois d'octobre 2006, totalisant 126 630,75 \$ tel que les listes annexées et détaillées comme suit :

Liste no.1	3-10-2006	10 109,43 \$
Liste no.2	16-10-2006	576,78 \$
Liste no.3	17-10-2006	33 870,28 \$
Liste no.4	18-10-2006	200,00 \$
Liste no.5	26-10-2006	80 543,06 \$
Liste no.6	27-10-2006	1 331,20 \$
<b>Total</b>		<b>126 630,75 \$</b>

QUE la présente résolution remplace la résolution 2006-11-125 du 6 novembre 2006.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2007-02-19**

**Approbation des comptes pour le mois de novembre 2006**

CONSIDÉRANT QUE certains comptes du mois de novembre 2006 n'ont pas été présentés au conseil municipal du 4 décembre 2006 pour approbation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver ces comptes par le conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Fortin et unaniment résolu,

QUE le conseil approuve les comptes payés de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois de novembre 2006, totalisant 70 373,68 \$ tel que les listes annexées et détaillées comme suit :

Liste no.7	1-11-2006	9 764,77 \$
Liste no.8	2-11-2006	450,00 \$
Liste no.9	3-11-2006	250,00 \$
Liste no.10	9-11-2006	60,00 \$
Liste no.11	15-11-2006	5 540,81 \$
Liste no.12	16-11-2006	876,97 \$
Liste no.13	20-11-2006	572,36 \$
Liste no.14	28-11-2006	52 858,77 \$
<b>Total</b>		<b>70 373,68 \$</b>

QUE la présente résolution remplace la résolution 2006-12-148 du 4 décembre 2006.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----

## **RÉSOLUTION 2007-02-20**

### **Approbation des comptes pour le mois de décembre 2006**

CONSIDÉRANT QUE certains comptes du mois de décembre 2006 n'ont pas été présentés au conseil municipal du 8 janvier 2007 pour approbation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver ces comptes par le conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie et unanimentement résolu,

Liste no.15	1-12-2006	9 722,94 \$
Liste no.16	4-12-2006	600,00 \$
Liste no.17	11-12-2006	8 248,63 \$
Liste no.18	13-12-2006	775,94 \$
Liste no.19	18-12-2006	1 048,59 \$
Liste no.20	20-12-2006	244,85 \$
Liste no.21	31-12-2006	27 420,78 \$
<b>Total</b>		<b>48 061,73 \$</b>

QUE le conseil approuve les comptes payés de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois de décembre 2006, totalisant 48 061.73 \$ tel que les listes annexées et détaillées comme suit :

QUE la présente résolution remplace la résolution 2007-01-15 du 8 janvier 2007.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

## **RÉSOLUTION 2007-02-21**

### **Approbation des comptes pour le mois de janvier 2007**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard et unanimentement résolu,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois de janvier 2007, totalisant 368 465.07 \$ tel que les listes annexées et détaillées comme suit :

Liste no.22	10-01-2007	10 139,44 \$
Liste no.23	15-01-2007	713,35 \$
Liste no.24	15-01-2007	225,00 \$
Liste no.25	15-01-2007	12 526,92 \$
Liste no.26	16-01-2007	312 690,20 \$
Liste no.27	25-01-2007	769,35 \$
Liste no.28	22-01-2007	206,25 \$
Liste no.29	30-01-2007	31 194,56 \$
<b>Total</b>		<b>368 465,07 \$</b>

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-02-22**

**Don de 25 \$ pour la Semaine de l'action bénévole**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et unanimement résolu,

QU'un don de 25 \$ soit versé à l'Association bénévole de Charlevoix dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole 2007.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2007-02-23**

**Lettre de monsieur Egide Simard**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Egide Simard a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « Réno-Village » à la MRC de Charlevoix le 16 mai 2006;

CONSIDÉRANT QUE sa demande a été refusée par la MRC considérant que les travaux avaient été réalisés avant l'approbation de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Egide Simard demande au Conseil d'intervenir auprès de la MRC afin que son dossier soit traité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard et unanimement résolu,

QUE le Conseil accepte et appui la demande de monsieur Egide Simard pour faire traiter sa demande de subvention dans le cadre du programme « Réno-Village » auprès de la MRC de Charlevoix.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2007-02-24**

**Appui pour ouverture d'un service de garde en milieu familial à Saint-Urbain**

CONSIDÉRANT QUE madame Francesca St-Gelais s'est vu refuser, par le Centre de la Petite Enfance (CPE) du soleil à la lune, sa demande de cinq places à contribution réduite pour ouvrir un service de garde en milieu familial à Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus de places disponibles actuellement au CPE du soleil à la lune malgré le besoin d'un service de garde en milieu familial à Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT QUE madame Francesca St-Gelais a déposé une lettre au Conseil municipal pour obtenir l'appui de ce dernier pour demander au Ministre de la Famille de libérer des places à contribution réduite pour Charlevoix-Ouest;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Donald Lavoie et unanimement résolu,

QUE le Conseil appui la demande de madame Francesca St-Gelais concernant sa demande auprès du Ministre de la Famille

pour avoir cinq (5) places à contribution réduite afin que madame Francesca St-Gelais puisse ouvrir un service de garde en milieu familial à Saint-Urbain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-02-25**

**Achat d'espaces publicitaires dans l'Hebdo Charlevoisien**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et unanimentement résolu,

QUE le Conseil accepte et autorise l'achat publicitaire de 1/8 de page couleur au coût de 225 \$ plus taxes dans le journal l'Hebdo Charlevoisien pour une parution spéciale dans le cadre de son dixième anniversaire.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-02-26**

**Soumission pour équipements à la station de pompage**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à deux appels d'offres sur invitation pour l'installation d'un transformateur de 7,5 KVA primaire 600 volts, secondaire 120/208 volts avec couteau de 30 ampères 600 volts et reçu deux prix des fournisseurs suivants :

- 1) Jean-François Simard enr. : 1 145.00 \$ (plus taxes)
- 2) S.Côté électrique inc. : 1 165.00 \$ (plus taxes)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin et unanimentement résolu,

QUE le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit : Jean-François Simard enr. au prix de 1 145.00 \$ (plus taxes).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-02-27**

**Demande de commandite- 10<sup>e</sup> édition du Festival du Coureur des Bois**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard et unanimentement résolu,

QUE le Conseil municipal de Saint-Urbain, accepte et autorise une subvention de 15 000 \$ pour la 10<sup>e</sup> édition du Festival du Coureur des Bois qui aura lieu les 17-18 et 19 août 2007.

QUE le Conseil municipal accepte de mettre à la disposition du Festival, les employés de la Municipalité.

QUE les crédits budgétaires soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-02-28**  
**Dérogation mineure Dave Bouchard**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été présentée par monsieur Dave Bouchard concernant le lot 546-4 du cadastre du Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix, situé sur le Chemin des Pointes à Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consisterait à :

- Permettre une dérogation de 20,29 m<sup>2</sup> pour la construction d'un chalet sur le lot 546-4 pour une largeur de 29,71 m<sup>2</sup> alors que le règlement no.152 article 4.4 exige une superficie de 50 m<sup>2</sup>.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été préalablement soumise au comité consultatif d'urbanisme, qui recommande au conseil de ville d'y accéder;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle et résolu unanimement,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Dave Bouchard concernant le lot 546-4 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix, situé sur le Chemin des Pointes, à Saint-Urbain, et permettre une dérogation pour la construction d'un chalet sur le lot 546-4 pour une largeur de 20,29 m<sup>2</sup> au lieu de 50 m<sup>2</sup> comme l'exige le règlement no.152 article 4.4.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2007-02-29**  
**Dérogation mineure André Simard**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été présentée par monsieur André Simard concernant le lot 507-P et 701-P du cadastre du Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix, situé sur le Chemin des Pointes à Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consisterait à :

- Permettre une dérogation de 818,5 m<sup>2</sup> pour la construction d'un garage (remise) sur le lot 506-P et 701-P pour une superficie de 3 181.5 m<sup>2</sup> alors que le règlement no.151 exige une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été préalablement soumise au comité consultatif d'urbanisme, qui recommande au conseil de ville d'y accéder;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard et résolu unanimement,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur André Simard concernant le lot 506-P et 701-P du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix, situé sur le Chemin des Pointes à Saint-Urbain, et permettre une dérogation pour la construction d'une remise sur le lot 506-P et 701-P pour une superficie de 3 181,5 m<sup>2</sup> au lieu de 4 000 m<sup>2</sup> comme l'exige le règlement no.151.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-02-30**

**Contribution- Projet d'embellissement de la cour d'école  
Dominique-Savio**

CONSIDÉRANT QUE la cour d'école représente une infrastructure locale importante pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'améliorer notre milieu de vie tout en favorisant les interactions entre les différents intervenants de notre paroisse;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard et unanimement résolu,

QUE le conseil municipal autorise et accepte de verser une subvention de 1 000 \$ pour la participation de la Municipalité de Saint-Urbain dans le projet d'embellissement de la cour d'école Dominique-Savio.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-02-31**

**Achat d'un photocopieur**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à deux appels d'offres sur invitation pour l'achat d'un photocopieur et reçu deux prix des fournisseurs suivants :

- 1) Équipements de bureau GMM inc. : 4 250,00 \$ (plus taxes)
- 2) Jean-Claude Boulianne : 3 347,67 \$ (plus taxes)  
plus la pénalité pour le contrat de service de Équipements de bureau GMM inc. de 976,38 \$ (plus taxes) = 4 324,05 \$ (plus taxes)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Fortin et unanimement résolu,

QUE le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit : Équipements de bureau GMM inc au prix de 4 250,00 \$ (plus taxes).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2007-02-32**

**Dépôt à la Ferme Duchesne et Lajoie Inc. sur l'achat du terrain dans le parc industriel**

CONSIDÉRANT l'entente et la promesse de vente entre la Municipalité de Saint-Urbain et la Ferme Duchesne et Lajoie Inc. concernant l'acquisition du terrain pour le parc industriel Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase I du parc industriel régional de Saint-Urbain sont effectués;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au plan de cadastre ont été demandées à Québec par Dave Tremblay, arpenteur géomètre tel que les plans déposés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit attendre que les modifications soient effectuées avant de signer le contrat devant notaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Duchesne et Lajoie inc., représentée par monsieur Camil Duchesne, demande à la municipalité qu'on lui verse un acompte d'environ 50 % du prix de vente du terrain.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et unanimement résolu,

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 147 000 \$ à la Ferme Duchesne et Lajoie inc. à titre de dépôt sur la vente du terrain à intervenir entre les parties.

QUE ce dépôt soit remboursé à la municipalité advenant le cas où la vente ne pourrait être conclue dans les six mois suivant la présente résolution;

QUE ce montant soit réajusté à la date de la signature de l'acte de vente en fonction de la superficie réelle de l'immeuble vendu et du taux établi à 0,10 \$ du pied carré moins 6 000 \$ pour les frais d'arpentage, excluant les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires soient puisés à même le règlement no. 227.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**RÉSOLUTION 2007-02-33**

**Appui monsieur Kevin Coutts**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Claudette Simard et unanimement résolu,

QUE le conseil, à la demande de monsieur Kevin Coutts, accepte de transmettre une lettre d'appui à Monsieur Claude Béchar, Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs, au sujet de l'industrie porcine dans Charlevoix.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Le conseiller, monsieur Donald Lavoie informe le conseil que le Festival du Coureur des Bois aura lieu les 17-18 et 19 août 2007.
- Monsieur Donald Lavoie nous informe que le colporter sera distribué, à partir de février, par l'Hebdo Charlevoisien.
- Monsieur le Maire informe les contribuables que la municipalité regarde actuellement les possibilités de construction d'une traverse cyclable sous la route 138 (tunnel) pour joindre le Rang Saint-Laurent . Une rencontre a déjà eu lieu avec le Ministère des Transport à ce sujet et la MRC a déjà signifié son intention de verser 75 000 \$ pour la construction de la traverse et 45 000 \$ pour l'aménagement de la piste dans le cadre du programme Pacte rurale.
- Monsieur Fortin informe le Conseil que madame Nicole Bouchard a été engagé pour travailler à la maison des jeunes comme éducatrice. Madame Sylvie Germain prépare un projet pour la maison des jeunes.
- Une demande de résolution pour appuyer un projet de pétition à savoir : Il est urgent de corriger les ratios au système de la santé et des services sociaux afin d'assurer aux personnes vulnérables la qualité de vie et le respect auxquels ils ont droit. Suite aux informations reçues de Monsieur Normand Fortin au sujet de cette demande d'appui, après que chaque conseiller ait émis leur opinion sur le sujet, les membres du Conseil ont jugés qu'il n'était pas nécessaire d'adopter une résolution à cet effet pour le moment.
- Une correspondance du 15 janvier 2007 provenant de la Sûreté du Québec nous informe qu'une disposition prévue au code civil du Québec permet aux municipalités de disposer rapidement et efficacement des objets abandonnés sur le territoire.

---

### **LEVER DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard et résolu unanimement,

De lever la session à 20h30.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

---

Je, soussigné, certifié sous mon serment d'office que, pour les dépenses projetées par les résolutions du présent procès-verbal et nécessitant un certificat de disponibilité de crédit en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, la Municipalité de Saint-Urbain dispose de crédits suffisants pour

Guy Bouchard,  
Directeur général

